



Mise sous tutelle parent sans accord de la femme du conjoint

Par **deviadeo**, le **07/03/2012** à **09:29**

Bonjour,

Un homme se retrouve à l'hôpital suite problème de santé et aggravation par la non action de sa femme légale qui profite de sa retraite car elle-même n'en dispose pas.

L'homme a passé 4 mois à l'hôpital ensuite a été placé sans accord de sa femme dans une maison de retraite, déclarée irresponsable par l'hôpital et étant un danger pour son mari, l'hôpital et l'assistante sociale ont considéré qu'il ne devait pas retourner vivre avec elle.

Il n'y a pas non plus d'accord des enfants qui sur le principe ne s'oppose pas mais souhaitent d'abord régulariser la situation de leur père pour une mise sous tutelle et ainsi que la retraite de leur père puisse payer la maison de retraite.

La position de la femme du père qui fait la "morte" et dispose d'un compte joint avec le père continue de toucher tous les mois la pension du père sans communiquer aucune information ni à l'hôpital, ni à la maison de retraite.

Dans ces conditions, quel serait alors la meilleure action des enfants pour préserver les intérêts du père et qu'il puisse continuer sa vie tranquillement dans cette maison de retraite ?

Le père n'est plus apte non plus à décider pour lui-même, il est atteint d'alzheimer, ce serait vraiment pas bien de revenir dans ce contexte familial où la femme alcoolique notoire ne peut vraiment pas s'occuper de lui convenablement.

Les enfants habitent loin géographiquement de leur père.

Autre question, que va faire la maison de retraite si la femme ne se décide pas à payer la maison de retraite avec l'argent de la retraite du père ?

Est-ce aux enfants d'assumer ?

Quelles sont les actions à mener pour aboutir dans ce dossier ?

Pour ma part j'agit en tant que conjoint d'une des 3 filles voyant la situation qui évolue à mon sens pas très bien et avec l'accord de la fille elle-même.

Merci par avance de votre éclairage.